Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501349-20251208-DELIB081225068-DE

COMMUNE de LES IFFS : 2025 - 09
République Française
Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 décembre 2025

Convocation affichée et envoyée le 01/12/2025

L'an **deux mille vingt-cinq et le huit décembre** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire.
En exercice : 10
Présents : M. Jean-Yves JULLIEN, M. ATTIMONT Joseph, M. BOURSAULT Claude, Mme BUSNEL Evelyne ; Mme FAURE Odile, Mme LEMAIRE Nicole, M. REGNAULT Yann, M. RADENAC Dominique, M. RUFFAULT Raphaël.
Absente : Mme ARBEY Claire (arrivée à 21h30)
Secrétaire de séance : Evelyne BUSNEL

DELIBERATION 08.12.25-068 **Demande d'aide aux frais de restauration scolaire 2025-2026 pour les élèves des écoles de Hédé-Bazouges.**

La commune de Hédé-Bazouges sollicite la commune de LES IFFS pour obtenir une aide aux frais de restauration scolaire pour les 10 élèves de la commune et s'engage à facturer aux élèves des Iffs le tarif d'un repas extérieur au vu du quotient familial.
Les repas pris en compte pour la facturation seront ceux facturés aux familles sur l'année scolaire N/N+1 par les enfants résidants aux Iffs. La commune de Hédé-Bazouges s'engage à fournir un état nominatif des enfants la commune des Iffs, et scolarisés dans une des écoles de Hédé-Bazouges, à la rentrée de janvier et de septembre.

Le montant de la participation serait plafonné à 1 000 euros par année scolaire.

Après délibération, le conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- ***D'accorder*** une aide financière de ***1 000 €*** à la commune d'accueil des 10 élèves de LES IFFS scolarisés à Hédé-Bazouges pour la cantine scolaire 2025-2026.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-Yves JULLIEN,

MAIRIE DE LES IFFS 35630 Ille-et-Vilaine